
**BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ
DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
DE ROUVILLE ET BROME-MISSISQUOI**

Procès-verbal des délibérations de la session spéciale du Bureau des délégués de comté des Municipalités régionales de comté de Rouville et Brome-Missisquoi ce jeudi, vingt-huitième (28e) jour de juin deux mille dix-huit (2018), à onze heures vingt (11h20).

Ladite session spéciale du Bureau des délégués de comté des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville se tenant à la salle du conseil de la MRC du Haut-Richelieu, située au 380, 4e Avenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, laquelle fut dûment convoquée par le secrétaire-trésorier de la MRC Brome-Missisquoi, Monsieur Robert Desmarais, agissant aux présentes à titre de secrétaire du Bureau des délégués de comté des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville et ce, par courrier spécial, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 135 du Code municipal.

Sont présents :

De la **MRC de Rouville** : Messieurs Jacques Ladouceur, préfet et maire de la Municipalité de Richelieu, Yvan Pinsonneault, maire de la municipalité de Ange-Gardien et madame Jocelyne Deswarte, mairesse de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu.

De la **MRC Brome-Missisquoi** : Madame Sylvie Dionne-Raymond, préfet et mairesse de la municipalité d'East-Farnham et monsieur Laurent Phoenix, maire de la municipalité de Sainte-Sabine.

Le Bureau des délégués de comté des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville formant quorum.

Également présents :

Madame Anne-Marie Dion et Monsieur Johnny-Louis Jean de la MRC de Rouville ainsi que Monsieur Robert Desmarais secrétaire-trésorier de la MRC Brome-Missisquoi agissant aux présentes à titre de secrétaire dudit Bureau des délégués de comté des MRC concernées, le tout conformément aux dispositions de l'article 137 du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un président d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 293 abrogeant toutes dispositions réglementaires, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville
4. Autre(s) sujet(s)
5. Période de questions
6. Adoption du procès-verbal de la présente séance
7. Levée de la séance

BD/28-06-359

1.0 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'article 139 du code municipal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LADOUCEUR
APPUYÉ PAR MADAME JOCELYNE DESWARTÉ
ET RÉSOLU :**

Que Madame Sylvie Dionne-Raymond soit nommé(e) président(e) de la présente session spéciale du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville. Madame Sylvie Dionne-Raymond accepte.

ADOPTÉ

BD/28-06-360

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis spécial donné le 15^e jour de juin 2018 et acheminé, par courrier recommandé, convoquant les membres du Bureau des délégués de comté de Rouville à savoir : Jacques Ladouceur, Yvan Pinsonneault et Jocelyne Deswarte ainsi que les membres de Brome-Missisquoi à savoir : Sylvie Dionne-Raymond, Laurent Phoenix et Gilles St-Jean à la présente session et leur mentionnant les sujets prévus à l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MONSIEUR YVAN PINSONNEAULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ

3.0 ADOPTION DU RÈGLEMENT 293 ABROGEANT TOUTES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES, ACTES D'ACCORD ET PROCÈS-VERBAUX RELATIFS AUX COURS D'EAU DE LA JURIDICTION DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS DES MRC BROME-MISSISQUOI ET DE ROUVILLE SITUÉS DANS LES MUNICIPALITÉS DE FARNHAM SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET ANGE-GARDIEN ET SAINT-CÉSAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE ROUVILLE

BD/28-06-361

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q.2005, Chapitre 6) relatives aux cours d'eau ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger toutes les dispositions réglementaires, actes d'accord et procès-verbaux relatifs au cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville situés dans les municipalités de Farnham sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi et Ange-Gardien et Saint-Césaire sur le territoire de la MRC de Rouville ;

CONSIDÉRANT que l'avis public d'adoption du règlement 293 et le projet de règlement 293 ont été affichés tel que requis ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion relativement à l'adoption du règlement 293 a été réalisé par avis donné par lettre recommandée aux membres du Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville par le secrétaire-trésorier de la MRC Brome-Missisquoi, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOCELYNE DESWARTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

Que le Bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Vu les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* relatives aux cours d'eau, le maintien en vigueur de tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville n'est plus requis c'est pourquoi le bureau des délégués procède à l'abrogation de ces documents.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement est intitulé « Règlement abrogeant tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville ».

ARTICLE 3 ABROGATION

Tous les règlements, actes d'accord et procès-verbaux relatifs aux cours d'eau de la juridiction du bureau des délégués des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville sont abrogés.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

(aucune question)

5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE

BD/28-06-362

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LADOUCEUR
APPUYÉ PAR MONSIEUR YVAN PINSONNEAULT
ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la présente séance tel que rédigé et lu séance tenante.

ADOPTÉ

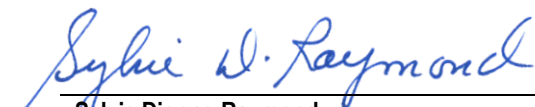
6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

BD/28-06-363

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Sylvie Dionne-Raymond
Présidente du Bureau des délégués de comté
des MRC Brome-Missisquoi et de Rouville



Robert Desmarais, Secrétaire-trésorier de la MRC
Brome-Missisquoi et secrétaire du Bureau des
délégués des MRC Brome-Missisquoi et de
Rouville

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 18^E JOUR DE JUILLET 2018



M^E ALEXANDRA PAGÉ
GREFFIÈRE PAR INTÉRIM